



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



11442/13

(OR. en)

PRESSE 286  
PR CO 36

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3250<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Luxembourg, le 24 juin 2013

Présidente

**Catherine Ashton**

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères  
et la politique de sécurité

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

11442/13

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a discuté de la situation en **Syrie**. À l'issue de la session, la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a souligné que, selon l'UE, la crise doit être résolue par un processus politique. Le montant total des fonds mobilisés par l'UE et ses États membres pour faire face à la crise dépasse désormais 1 milliard d'euros.*

*Le Conseil a tenu un débat approfondi sur le **processus de paix au Proche-Orient**. À l'issue du débat, la Haute Représentante a réaffirmé l'attachement de l'UE à une solution fondée sur la coexistence de deux États et a souligné que l'UE soutient pleinement les efforts que les États-Unis déploient actuellement en faveur de la reprise de négociations directes et substantielles.*

*Le Conseil a prorogé le mandat du **représentant spécial de l'UE** pour la région du Sud de la Méditerranée, M. Bernardino León, jusqu'au 30 juin 2014. Il a aussi prorogé le mandat de M<sup>me</sup> Patricia Flor, représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale, jusqu'au 31 octobre 2014.*

*Afin de faciliter les contacts diplomatiques entre l'UE et la **Biélorussie**, le Conseil a suspendu l'interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE décrétée à l'encontre de M. Vladimir Makeï, ministre des affaires étrangères. Cette décision ne traduit pas une évolution de la politique menée par l'UE à l'égard de la Biélorussie, qui consiste à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique.*

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
--------------------------	----------

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Partenariat oriental .....	7
Diplomatie en matière de climat .....	7
Processus de paix au Proche-Orient.....	9
Afghanistan .....	9
Voisinage méridional .....	12
Balkans occidentaux .....	13

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS***AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Relations avec la République de Moldavie .....	14
– Relations avec l'Ukraine .....	14
– Pakistan .....	14
– Yémen .....	16
– Mali .....	17
– Relations avec les États du Golfe .....	18
– Droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexies (LGBTI) .....	18
– Promotion de la liberté de religion et de conviction .....	18
– Libye - Action de l'UE contre la prolifération des armes légères .....	18
– Biélorussie - Mesures restrictives .....	18
– Mesures restrictives à l'encontre des personnes liées à Al-Qaida .....	19
– Représentants spéciaux de l'UE .....	19
– Relations avec l'Afghanistan .....	19
– Assemblée générale des Nations unies .....	19

## PARTICIPANTS

### Haute Représentante:

M<sup>me</sup> Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

### Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Danemark:

M. Villy SØVNDAL

Ministre des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre fédéral des affaires étrangères

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

### Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### Espagne:

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### France:

M. Philippe ETIENNE

Représentant permanent

### Italie:

M<sup>me</sup> Emma BONINO

Ministre des affaires étrangères

### Chypre:

M. Ioannis KASOULIDIS

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

### Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

### Malte:

M<sup>me</sup> Marlene BONNICI

Représentant permanent

### Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

### Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales

**Pologne:**

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

**Portugal:**

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État adjoint, chargé des affaires européennes

**Roumanie**

M. Mihnea MOTOC

Représentant permanent

**Slovénie:**

M. Karl ERJAVEC

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

**Slovaquie:**

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

**Finlande:**

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint, ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

.....  
**Commission:**

M. Andris PIEBALGS

Membre

M<sup>me</sup> Connie HEDEGAARD

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre  
.....

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

**Croatie:**

M<sup>me</sup> Vesna PUSIĆ

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **Partenariat oriental**

Le Conseil a fait le bilan du partenariat oriental de l'UE, dans la perspective de la réunion ministérielle du partenariat oriental qui se tiendra à Bruxelles en juillet et du sommet du partenariat oriental prévu en novembre, à Vilnius.

### **Diplomatie en matière de climat**

Le Conseil a discuté de la diplomatie en matière de climat menée par l'UE et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le changement climatique constitue un enjeu déterminant au niveau mondial, qui, si on ne s'en occupe pas de toute urgence, menacera non seulement l'environnement mais aussi la prospérité économique, le développement et, plus généralement, la stabilité et la sécurité du monde. Il est de la plus haute importance de passer partout dans le monde à une forme d'économie et de société sûre et durable émettant peu de carbone, ainsi qu'à des modèles de croissance résilients face au changement climatique et efficaces dans l'utilisation des ressources. Des mesures effectives en matière de politique étrangère au niveau mondial et à l'échelle de l'UE sont indispensables pour faire face à la prolifération des risques résultant d'un changement climatique, et notamment des risques de conflits, et d'instabilité, dus à un manque d'accès fiable à la nourriture, à l'eau et à l'énergie, comme cela a été mentionné dans la stratégie européenne de sécurité.
2. Rappelant ses conclusions de juillet 2011 sur la diplomatie en matière de climat menée par l'UE et le document de réflexion commun de la Haute Représentante et de la Commission concernant une diplomatie de l'Union européenne renouvelée et renforcée en matière de climat, le Conseil salue les mesures de mise en œuvre prises en collaboration par l'ensemble des acteurs de l'UE. Le Conseil se félicite que les actions se poursuivent pour mieux informer et renforcer les moyens qui permettront de s'attaquer à la dimension stratégique et à la dimension "sécurité" du changement climatique, y compris au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies, et il note que les États membres et les pays partenaires prennent une part sans cesse croissante à ces efforts. Le Conseil se félicite aussi de l'approche concertée adoptée à l'égard de la diplomatie de l'UE en matière de climat, notamment grâce au rôle accru du réseau de diplomatie écologique de l'UE, qui contribue à renforcer l'influence de l'UE et les efforts qu'elle déploie au niveau international pour lutter contre le changement climatique.

3. Le Conseil salue les résultats positifs des conférences de Durban et de Doha sur le climat et constate que de nombreux pays, dont de grandes économies, mais aussi des pays à revenu moyen ou faible, représentant tous ensemble plus de 80 % des émissions mondiales, ont décidé de procéder à des réductions de leurs émissions au niveau national. Il s'agit d'un point de départ très positif, qui montre que la lutte contre le changement climatique monte en puissance dans beaucoup de pays. Cependant, le niveau d'ambition affiché actuellement est encore loin de suffire pour limiter la hausse de la température moyenne mondiale à moins de 2 °C par rapport au niveau de l'époque préindustrielle; dans des rapports récents, des institutions faisant autorité comme le GIEC ou encore la Banque mondiale<sup>1</sup> démontrent que, si les tendances actuelles en matière d'émissions ne sont pas maîtrisées, les conséquences seront catastrophiques. Dans ce contexte, le Conseil attend avec intérêt le cinquième rapport d'évaluation du GIEC.
4. Lutter de toute urgence contre le changement climatique, par des mesures d'atténuation et d'adaptation, n'est pas seulement un impératif environnemental, c'est aussi, fondamentalement, une condition nécessaire à la paix et à la sécurité, au développement et à la prospérité. Le changement climatique menace notre bien-être social et économique, ainsi que nos capacités financières et il pourrait provoquer une augmentation du nombre de pertes en vies humaines et des dégâts matériels et faire peser un risque considérable sur le développement durable. Faire face au changement climatique est un enjeu central pour le développement durable et il convient de le prendre en compte dans le programme général pour l'après-2015, qui devrait définir un cadre unique, complet et cohérent à l'appui des travaux menés dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
5. Le Conseil souligne que les négociations sur le climat menées dans le cadre des Nations unies sont maintenant entrées dans une phase décisive devant mener à la conclusion d'un nouvel accord mondial unique sur le climat, juridiquement contraignant et applicable à tous, qui doit être adopté d'ici 2015 afin qu'il puisse entrer en vigueur en 2020 au plus tard. Le Conseil souligne également qu'il faut faire avancer les travaux au niveau international pour combler aussi rapidement que possible l'écart qui existe dans le niveau d'ambition des efforts d'atténuation pour la période allant jusqu'en 2020, l'objectif étant que toutes les parties consentent des efforts suffisants en matière d'atténuation pour limiter la hausse de la température moyenne mondiale à moins de 2 °C par rapport au niveau de l'époque préindustrielle. Le temps est compté, et l'UE ainsi que ses États membres doivent tout mettre en œuvre pour favoriser ce processus; l'UE et les réseaux diplomatiques nationaux ont un rôle tout particulier à jouer pour encourager les pays partenaires à adopter les cadres nationaux nécessaires à un accord mondial ambitieux.
6. À n'en pas douter, ces défis exigent de l'UE une stratégie diplomatique en matière de climat plus proactive et mieux ciblée, visant à donner un effet maximal à nos efforts collectifs et à renforcer au niveau international l'influence de l'UE dans le domaine climatique tout en restant ouverte au dialogue et disponible pour une coopération. Il sera nécessaire de tirer parti des résultats obtenus à Durban et à Doha et de mieux faire connaître l'enjeu climatique lors des dialogues politiques, en intensifiant les actions de sensibilisation et de coopération auprès d'un grand nombre de pays et d'intervenants, au niveau des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile, tant pour promouvoir la conclusion d'un nouvel accord sur le climat d'ici 2015 que pour encourager toutes les parties à mener une action progressive et ambitieuse afin de réduire les émissions mondiales dès aujourd'hui.

---

<sup>1</sup> Rapport intitulé "Turn Down the Heat: Why a 4°C Warmer World Must be Avoided".

7. Au vu de ces problèmes pressants, le Conseil considère qu'il est indispensable que l'UE redouble d'efforts dans le cadre de sa diplomatie en matière de climat et il salue les mesures concrètes énoncées dans le document de réflexion établi conjointement par la Haute Représentante et la Commission concernant une diplomatie de l'UE en matière de climat pour 2015 et au-delà, notamment l'idée d'élaborer une boîte à outils pour cette diplomatie, comportant des messages généraux ou destinés spécifiquement à telle région et/ou à tel partenaire d'ici à 2015 et au-delà. Le Conseil invite par conséquent la Haute Représentante et la Commission, dans le respect de leurs compétences et rôles respectifs, à se concerter et à travailler en étroite collaboration avec les États membres pour mettre en œuvre la diplomatie de l'UE en matière de climat, comme le prévoit le document de réflexion commun, notamment en prenant des initiatives communes et se renforçant mutuellement sur les trois volets d'action. Le Conseil insiste aussi pour que la sécurité énergétique s'inscrive dans l'approche adoptée par l'UE en matière de climat.
8. Le Conseil souligne qu'il est important d'intégrer la diplomatie en matière de climat dans les programmes prioritaires de l'UE et des États membres et de recourir plus intensément aux réseaux diplomatiques pour préconiser des efforts communs en vue de lutter contre le changement climatique. Mener un dialogue constructif et instaurer une coopération avec nos partenaires afin d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, de s'orienter vers des modes de production énergétique et d'autres activités économiques plus respectueux de l'environnement et de s'adapter au changement climatique en prenant en compte les risques de conflit figurent parmi les tâches importants qui incombent aux services diplomatiques du XXI<sup>e</sup> siècle.
9. Le Conseil prévoit de faire le point chaque année sur les progrès accomplis."

### **Processus de paix au Proche-Orient**

Le Conseil a débattu des événements récents concernant le processus de paix au Proche-Orient. À l'issue de la discussion, la Haute Représentante a réaffirmé l'attachement de l'UE à une solution fondée sur la coexistence de deux États. L'Union européenne soutient pleinement les efforts que les États Unis déploient actuellement en faveur de la reprise de négociations directes et substantielles et salue la participation et le rôle actifs du Secrétaire d'État, M. John Kerry.

### **Afghanistan**

Pendant le déjeuner, les ministres ont parlé de la situation en Afghanistan, d'un point de vue politique mais aussi sous l'angle du développement et de la sécurité, en présence du Secrétaire général de l'OTAN, M. Anders Fogh Rasmussen.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne demeure résolument attachée à soutenir le renforcement de l'appareil d'État et le développement à long terme en Afghanistan.

2. Afin de mettre en place un cadre approprié pour la coopération à venir, le Conseil invite le gouvernement afghan à mener rapidement à bien les négociations en vue de la conclusion de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement. Ce texte devrait intégrer pleinement les obligations internationales de l'Afghanistan.
3. L'UE reste préoccupée par la situation générale en matière de sécurité en Afghanistan. Elle condamne les attentats aveugles qui frappent la population civile afghane ainsi que les actions ciblées menées par des groupes d'insurgés contre des organisations d'aide humanitaire.
4. L'UE salue l'annonce faite le 18 juin concernant la dernière "tranche" du processus de transition, qui témoigne des compétences et de l'efficacité accrues des forces de sécurité nationales afghanes. L'UE, pour sa part, continuera de soutenir les efforts déployés par l'Afghanistan pour renforcer les forces de l'ordre civiles et l'État de droit au cours de la transition et de la décennie de la transformation.
5. À la suite de la décision prise par le Conseil de proroger jusqu'à la fin de 2014 le mandat de la mission de police de l'UE EUPOL AFGHANISTAN, la planification et la programmation stratégiques en vue d'une action globale de l'UE destinée à soutenir les efforts déployés par l'Afghanistan pour renforcer les forces de l'ordre civiles et l'État de droit après 2014 seront poursuivies. Dans ce cadre, il conviendra de mener une stratégie viable qui, mettant à profit l'ensemble des instruments et modalités, entend faire en sorte que l'approche en matière de maintien de l'ordre et d'État de droit soit prise en charge par l'Afghanistan et s'inscrive dans la durée, et qui tient compte des priorités fixées dans l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement. Une coordination étroite avec l'OTAN sera assurée.
6. L'UE continuera à appuyer un processus de réconciliation ouvert à toutes les parties, dirigé et pris en charge par les Afghans, et se fondant sur les principes figurant dans les conclusions de la conférence de Bonn de décembre 2011. Un règlement politique global, respectant la constitution afghane, y compris les droits des femmes, et associant l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et internationaux sera nécessaire pour parvenir à une paix durable en Afghanistan. L'ouverture, à Doha, d'un bureau politique destiné à faciliter les négociations de paix avec des représentants autorisés des Taliban constitue une étape importante. Il reste toutefois de nombreux autres problèmes à régler. L'UE invite toutes les forces politiques afghanes à appuyer le processus de paix et les pays de la région à user de leur influence sur les parties au conflit en Afghanistan pour les exhorter à participer à des négociations de paix portant sur des questions de fond.
7. L'UE salue les progrès réalisés dans le cadre du processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales. Elle réaffirme que la mise en place de mécanismes de coopération régionale auxquels participent l'Afghanistan et ses pays voisins peut largement contribuer à promouvoir la stabilité régionale. L'UE accueille avec satisfaction les mesures de confiance adoptées lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Almaty et apportera son soutien à celles qui ont trait à la facilitation des échanges, à la réduction des risques de catastrophe et à la lutte contre la drogue.

8. Accord politique central qui reste d'actualité, l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, définit les étapes que le gouvernement afghan doit franchir pour améliorer la gouvernance économique et politique, en vue à la fois de mettre en place les mesures fondamentales de nature à permettre la poursuite des progrès en Afghanistan et de bénéficier pleinement des promesses d'aide internationale faites à Tokyo. Les réformes en matière électorale, la transparence financière, la création de revenus, les progrès dans le domaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes, et l'État de droit demeurent autant d'éléments essentiels si l'on veut voir l'Afghanistan mener à bien un processus de transformation durable. L'UE engage par conséquent le pays à progresser dans la mise en œuvre des engagements pris, en vue d'une évaluation conjointe qui sera examinée lors de la réunion des hauts fonctionnaires prévue le 3 juillet à Kaboul. L'UE encouragera plus avant la coordination des bailleurs de fonds et une action internationale concertée dans la mise en œuvre de ce cadre, afin que l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo soit appliqué de manière efficace lors de la prise de décisions concernant l'assistance.
9. À terme, l'UE et les États membres envisageront l'adoption d'une approche reposant sur la programmation conjointe, qui permettra d'améliorer encore la coordination et les résultats.
10. L'UE continuera de soutenir la préparation de l'élection présidentielle et des élections provinciales d'avril 2014 et des élections législatives de 2015. L'UE est convaincue que ces scrutins doivent être ouverts à tous, transparents et crédibles afin que la population afghane accepte la légitimité du verdict des urnes. Pour beaucoup, tant en Afghanistan qu'au sein de la communauté internationale, elles donneront une indication décisive des progrès réalisés dans la consolidation de la démocratie et de l'État de droit. L'UE demande à toutes les parties en Afghanistan, y compris au gouvernement et au Parlement, de s'assurer que le cadre juridique est en place pour la tenue des élections. Il est particulièrement important que l'impartialité de la commission électorale indépendante (CEI) soit largement acceptée, qu'un accord soit trouvé sur un mécanisme crédible de contestations électorales, que des dispositifs solides et efficaces de prévention de la fraude soient mis en place et qu'une programmation globale en matière de sécurité soit assurée en vue des élections. L'UE encourage le gouvernement afghan à nommer un nouveau président de la CEI dans le cadre d'un processus transparent et consultatif.
11. L'UE continuera à appuyer les efforts de réforme déployés pour promouvoir la croissance économique qui est nécessaire au renforcement de la viabilité budgétaire et à la création d'emplois. Plus particulièrement, le gouvernement afghan doit davantage s'employer à stimuler le secteur agricole, qui constituera le moteur de la croissance économique à court terme et continuera de représenter la principale source d'emploi pour les Afghans, sans compter le rôle vital qu'il joue sur le plan de la sécurité alimentaire. Des réformes doivent être entreprises par exemple l'approbation de la loi sur l'exploitation minière, afin d'améliorer le climat pour les investisseurs potentiels.
12. Le développement du pays passe par la mise en œuvre pleine et entière des réformes recommandées par les institutions financières internationales, y compris une action globale visant à lutter contre la corruption et à améliorer la transparence et la gestion des fonds publics.

13. L'UE reste préoccupée par la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Elle demande au gouvernement afghan de prendre d'urgence des mesures pour remédier à la situation inconstitutionnelle du président de la Cour suprême. Une réforme judiciaire de grande ampleur est nécessaire pour mieux mettre en œuvre les mesures législatives concernant les droits des femmes, y compris la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et faciliter leur accès à la justice. L'UE prend acte de la nomination de nouveaux commissaires à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. La publication du rapport que cette commission a établi sur les violations des droits de l'homme commises entre 1978 et 2001 faciliterait la réconciliation et la réintégration.
14. L'UE continue de considérer comme prioritaire l'action menée en vue de lutter contre la production et le trafic de drogue et contre les migrations irrégulières. Il convient d'aborder la question de la lutte contre la drogue en coordonnant les efforts portant sur l'interdiction, les autres moyens de subsistance et d'autres mesures pertinentes, y compris le soutien au secteur de la santé.
15. En vue de définir quel sera l'engagement stratégique de l'UE au côté de l'Afghanistan après 2014, le Conseil tiendra un débat au second semestre de 2013 sur le rôle de l'UE en Afghanistan dans les années à venir, compte tenu de l'évolution de la situation et des objectifs précités. Ce débat devrait déboucher sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui viendrait remplacer le plan d'action de 2009, serait conforme à la réflexion stratégique du gouvernement afghan, définirait les objectifs à atteindre et les échéances à respecter et établirait une répartition précise des tâches. Cette stratégie devrait pouvoir être soumise pour approbation d'ici la mi-2014.
16. Le Conseil se félicite de la nomination de M. Franz-Michael S. Mellbin en tant que représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan et remercie M. Vygaudas Usackas, qui s'est remarquablement acquitté de ses fonctions de RSUE."

### **Voisinage méridional**

La Haute Représentante a fait le compte rendu de son déplacement récent au Proche-Orient et dans les pays du voisinage méridional.

Par ailleurs, le Conseil a débattu de la situation en Syrie, et en particulier des efforts déployés pour trouver une solution politique au conflit. À l'issue de la réunion, la Haute Représentante a souligné que, selon l'UE, la crise doit être résolue par un processus politique. Le montant total des fonds mobilisés par l'UE et ses États membres pour faire face à la crise dépasse désormais 1 milliard d'euros.

Le Conseil a en outre fait le point de l'efficacité de la réponse de l'UE au printemps arabe, comme le Conseil européen l'avait demandé lors de sa réunion des 7 et 8 février.

## **Balkans occidentaux**

Le Conseil a abordé la question des Balkans occidentaux et, en particulier, des relations de l'UE avec la Serbie et le Kosovo, dans la perspective du débat qui aura lieu lors du Conseil des affaires générales du 25 juin sur le suivi des conclusions du Conseil sur l'élargissement, adoptées en décembre 2012 (doc. [17604/12](#)).

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

#### **Relations avec la République de Moldavie**

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la quinzième session du Conseil de coopération UE-Moldavie, qui se tiendra à Luxembourg le 25 juin.

#### **Relations avec l'Ukraine**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour et la position de l'UE en vue de la seizième session du Conseil de coopération UE-Ukraine, qui se tiendra à Luxembourg le 24 juin.

#### **Pakistan**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Pakistan:

- "1. L'Union européenne salue les élections historiques qui ont eu lieu au Pakistan en mai 2013, qui marquent un renforcement de la démocratie dans ce pays, avec le premier transfert de pouvoir dans l'histoire du Pakistan d'un gouvernement civil à un autre, au terme d'un mandat complet. L'UE note que ces élections ont également été les premières que le Pakistan a organisées depuis qu'il a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 2010. Le scrutin a été caractérisé par le taux de participation le plus élevé depuis les élections de 1973, malgré les tentatives des extrémistes opposés à la gouvernance démocratique d'intimider les candidats et les électeurs.
2. L'UE salue la forte adhésion du peuple pakistanais à la démocratie et note avec satisfaction l'augmentation, par rapport aux élections de 2008, du nombre de femmes inscrites sur les listes électorales et du nombre de candidates. L'UE espère que la participation des femmes à la vie politique du pays continuera à se renforcer.
3. Le chef de la mission d'observation électorale de l'UE au Pakistan devrait présenter prochainement son rapport final et ses recommandations. L'UE espère que ces documents contribueront à améliorer encore le processus démocratique.

4. L'UE se félicite que le nouveau gouvernement se soit engagé à entreprendre des réformes dans les domaines économique, budgétaire et énergétique, qui sont essentielles pour créer de la croissance et des emplois et pour réduire la pauvreté. Renforcer la gouvernance dans ces domaines comme dans d'autres constituera un défi majeur pour le Pakistan. L'UE soutient le nouveau gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour s'atteler au plus vite à ces tâches, y compris en fournissant une assistance technique au Pakistan si celui-ci en fait la demande, conformément aux engagements pris dans le cadre du plan quinquennal destiné à renforcer les relations UE-Pakistan. L'UE encourage le Pakistan à répondre aux préoccupations exprimées concernant le respect et la promotion des droits de l'homme, y compris des minorités, et la liberté de religion et d'expression, et à accorder la priorité à ces questions.
5. L'UE note avec inquiétude la poursuite des attentats au Pakistan, qui ont coûté la vie à d'innombrables innocents, et rappelle qu'elle est clairement résolue à collaborer avec le Pakistan pour contrer la menace commune que constitue le terrorisme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, y compris pour traduire en justice les auteurs de ces actes. L'UE affirme qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts visant à lutter contre l'extrémisme violent et de renforcer l'État de droit. Elle note avec satisfaction la tenue prochaine d'un dialogue politique sur la lutte contre le terrorisme, et espère que des progrès rapides seront accomplis en la matière.
6. Rappelant ses conclusions de mars 2013, l'UE attend avec intérêt l'intensification des travaux menés avec le nouveau gouvernement sur le plan quinquennal. Il conviendra notamment de poursuivre la coopération dans le domaine commercial. L'UE attend également avec intérêt de coopérer avec le nouveau gouvernement sur les questions de migration, y compris la mise en œuvre intégrale de l'accord de réadmission.
7. L'UE se félicite des signaux envoyés par le nouveau gouvernement pakistanais, qui laissent entrevoir que la priorité sera accordée à l'amélioration des relations avec l'Inde, sur la base des progrès récemment accomplis dans les domaines des échanges commerciaux et de l'assouplissement des procédures en matière de visas. L'UE salue et encourage par ailleurs le rôle constructif joué par le Pakistan pour ce qui est de contribuer à la sécurité de l'Afghanistan et de soutenir un processus de paix et de réconciliation pris en charge par les Afghans. La contribution que le Pakistan peut apporter à l'amélioration des relations politiques et économiques au niveau régional, ainsi qu'à la stabilité et à la croissance susceptibles d'en découler, est essentielle.
8. Le Pakistan continue d'être régulièrement confronté à des problèmes humanitaires résultant de catastrophes naturelles et de crises d'origine humaine. L'UE encourage le Pakistan à prendre des mesures permettant à l'assistance humanitaire de parvenir jusqu'aux populations touchées et à promouvoir un climat de respect des principes humanitaires, en particulier en facilitant le travail des acteurs humanitaires. L'UE reste déterminée à collaborer avec le Pakistan pour élaborer des mesures visant à améliorer la résilience et la réduction des risques de catastrophe.
9. Le Conseil convient qu'il importe de nouer dès que possible des contacts étroits et réguliers avec le nouveau gouvernement pakistanais, y compris de reprendre le dialogue stratégique qui a été lancé l'année dernière entre l'UE et le Pakistan et, à la lumière des progrès accomplis, de tenir un troisième sommet ad hoc."

## Yémen

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Yémen:

- "1. L'Union européenne accueille avec une grande satisfaction les progrès accomplis à ce jour par la conférence de dialogue national et se déclare pleinement favorable à ce qu'elle mène ses travaux sans entraves. Elle rappelle qu'il importe de respecter le calendrier arrêté pour la conclusion de la conférence de dialogue national, prévu par l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, afin de permettre la tenue d'un référendum constitutionnel, puis d'élections législatives. À cette fin, elle invite les participants à la conférence de dialogue national à accélérer le traitement des questions de procédure et à aborder de toute urgence les questions de fond. Elle salue la mise en place du comité de consensus, qui devrait jouer un rôle important pour que la conférence de dialogue national aboutisse à bref délai à un résultat positif. Par ailleurs, l'UE invite instamment tous les acteurs yéménites concernés à participer de manière constructive à cette conférence. Il s'agit de la seule enceinte véritablement ouverte à tous permettant d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations légitimes de toutes les composantes de la société yéménite, y compris les femmes et les jeunes. L'UE souligne qu'il importe d'informer l'opinion publique yéménite des progrès réalisés par la conférence de dialogue national, ainsi que des résultats escomptés.
2. Conformément aux conclusions du Conseil du 19 novembre 2012, l'UE réaffirme qu'elle est gravement préoccupée par tous les actes visant à porter atteinte ou à faire obstacle au processus de transition, ou à le faire échouer, et qui utilisent ce processus à des fins partisans, y compris le boycott de la conférence de dialogue national, les ingérences internes ou externes au pays, le non-respect des décrets présidentiels concernés, ainsi que tout acte de violence ou toute incitation ou tout appel à la violence. Elle invite donc toutes les parties à apporter leur appui à un processus de transition pacifique et sans heurts au Yémen, mené par le président Abd Rabo Mansour Hadi.
3. L'UE est particulièrement préoccupée par les tensions croissantes observées dans le sud du pays, qui font peser une menace importante sur le processus de transition au Yémen, ainsi que sur la stabilité et l'intégrité du pays. C'est pourquoi elle invite instamment tous les représentants concernés du sud du pays à contribuer à trouver une solution pacifique au conflit sous-jacent dans le cadre du dialogue national. À cet égard, elle rappelle qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour créer un climat propice au compromis politique et elle engage tous les acteurs concernés à s'abstenir de toute campagne médiatique incitant à l'intolérance et au clivage politique, qu'elle soit menée depuis l'extérieur ou l'intérieur du pays, y compris sur la chaîne de télévision Aden Live. Dans le même temps, l'UE demande aux autorités yéménites de mettre en œuvre sans plus tarder les mesures de confiance décidées par le président Hadi, y compris la libération des prisonniers politiques du Sud et la réhabilitation immédiate de membres de l'armée et d'agents de la fonction publique du sud du pays.

4. L'UE salue les décrets présidentiels qui visent à restructurer le secteur de la sécurité militaire et civile et attend avec intérêt leur mise en œuvre. Elle invite instamment les autorités yéménites à adopter et mettre en œuvre sans tarder des cadres législatifs et institutionnels adéquats en matière de justice transitionnelle, y compris la création de la commission d'enquête nationale et de la commission nationale des droits de l'homme. L'UE souligne que le gouvernement doit réaliser d'urgence des progrès dans les réformes dans les domaines politique, économique et de la sécurité, et s'attaquer à la situation humanitaire. Le gouvernement du Yémen doit accélérer la fourniture de services, de possibilités d'emploi et d'infrastructures de base afin de répondre aux besoins de la population yéménite.
5. L'UE demeure profondément préoccupée par la situation humanitaire au Yémen, qui continue de se détériorer. Une proportion croissante de la population du pays est touchée par l'insécurité alimentaire ou exposée à un risque d'insécurité alimentaire. Le taux élevé de malnutrition infantile est particulièrement préoccupant. Dans ce contexte, l'UE insiste sur l'importance d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire.
6. L'UE réaffirme qu'elle est prête à apporter son soutien à l'organisation d'élections ouvertes à tous, crédibles et transparentes au Yémen. Elle confirme par ailleurs sa volonté d'épauler les autorités et le peuple du Yémen dans les efforts entrepris pour construire un avenir meilleur et durable pour tous les Yéménites."

## **Mali**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes relatives au Mali:

- "1. L'Union européenne (UE) salue la signature de l'accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali le 18 juin 2013 entre les autorités maliennes et les groupes armés non-terroristes du nord du Mali. Cet accord préliminaire constitue une étape importante en vue de l'organisation de l'élection présidentielle sur l'ensemble du territoire du Mali, des avancées dans le cadre du dialogue national inclusif et de la restauration de l'autorité de l'État dans le nord du pays. Elle en appelle à toutes les parties pour mettre en œuvre les dispositions de cet accord.
2. En coopération avec ses partenaires régionaux et internationaux, l'UE continuera d'accompagner le processus de réconciliation nationale et de dialogue inclusif ouvert à la fois aux représentants civils et aux représentants des groupes armés non-terroristes et non-criminels qui ont déposé les armes. Elle se tient prête à soutenir la mise en œuvre de l'accord préliminaire de paix."

## **Relations avec les États du Golfe**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la session du Conseil conjoint et de la réunion ministérielle UE-Conseil de coopération du Golfe, qui aura lieu le 30 juin à Bahreïn.

## **Droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)**

Le Conseil a adopté des lignes directrices visant à promouvoir et garantir l'ensemble des droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) en s'appuyant sur les dispositions internationales applicables dans ce domaine. Ces lignes directrices visent à permettre à l'UE de promouvoir à un stade précoce les droits fondamentaux des personnes LGBTI, de mieux comprendre, pour la combattre, l'éventuelle discrimination structurelle dont celles-ci pourraient faire l'objet, et de réagir aux violations des droits fondamentaux dont elles sont victimes.

## **Promotion de la liberté de religion et de conviction**

Le Conseil a adopté des orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction. Si l'UE ne prend parti pour aucune religion ou conviction particulière, les orientations traduisent la détermination de l'UE à promouvoir, dans sa politique extérieure en matière de droits de l'homme, la liberté de religion ou de conviction, droit qui doit pouvoir être exercé partout par chacun.

## **Libye - Action de l'UE contre la prolifération des armes légères**

Le Conseil a alloué 5 millions d'euros du budget de l'UE à l'appui des activités de sécurité physique et de gestion des stocks visant à réduire le risque de commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions en Libye et dans sa région.

Le projet aidera notamment les institutions publiques libyennes à mettre au point une stratégie nationale et des instructions permanentes dans le domaine de la sécurité physique et de la gestion des stocks ainsi qu'à établir un cadre de formation dans ce domaine.

## **Biélorussie - Mesures restrictives**

Le Conseil a décidé de suspendre l'application de l'interdiction de voyager dans l'UE imposé à l'égard de Vladimir Makey, ministre biélorusse des affaires étrangères, en vue de faciliter les contacts diplomatiques entre la Biélorussie et l'UE et ses États membres. Cela n'implique aucun changement dans la politique de l'UE à l'égard de la Biélorussie consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse figurant dans le document [11371/13](#).

## **Mesures restrictives à l'encontre des personnes liées à Al-Qaida**

Le Conseil a modifié le règlement n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida. Des modifications ont été apportées à cet acte afin de mettre en œuvre les décisions prises au sein des Nations unies.

## **Représentants spéciaux de l'UE**

### **- *Asie centrale***

Le Conseil a prorogé le mandat de M<sup>me</sup> Patricia Flor, représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale, jusqu'au 31 octobre 2014. Le représentant spécial est chargé de promouvoir de bonnes relations et des liens étroits entre l'UE et les pays d'Asie centrale sur la base des valeurs et des intérêts communs, conformément aux accords pertinents. Un budget de 1 050 000 euros sera prévu pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

### **- *Région du Sud de la Méditerranée***

Le Conseil a prorogé le mandat de, M. Bernardino León, représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, jusqu'au 30 juin 2014. Un budget de 945 000 euros a été alloué pour la période de prorogation du mandat. Le représentant spécial est chargé de renforcer le dialogue politique engagé par l'UE et le partenariat avec les pays de la région du Sud de la Méditerranée, en particulier ceux qui sont engagés sur la voie des réformes politiques et de la transition vers la démocratie.

## **Relations avec l'Afghanistan**

Le Conseil a pris note du sixième rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan, qui porte sur la période allant de mars 2012 à mars 2013.

## **Assemblée générale des Nations unies**

Le Conseil a adopté les priorités de l'UE pour la 68e session de l'Assemblée générale des Nations unies qui se tiendra à compter du 17 septembre 2013.